

# Nouveauté : Le livre audio est désormais soutenu par le CNL

Le conseil d'administration du CNL a voté, le 21 juin dernier, la refonte complète des dispositifs d'aides au numérique. À titre expérimental, une nouvelle aide à la création et au développement du livre audio voit le jour. Le CNL aidera également les publications numériques et les services numériques avec l'idée de mettre le numérique au service du livre.

## I. Une nouvelle aide à la création et au développement du livre audio

Cette aide à la création et au développement du livre audio doit permettre au CNL de soutenir les projets de création et de développement de collections de livres audio notamment ceux destinés à élargir le lectorat (projets pour les jeunes publics ou ayant des difficultés d'accès aux livres écrits...). Un bilan du dispositif expérimental sera réalisé en juin 2022 après les deux premières sessions d'aides pour tirer tous les enseignements des projets reçus et prévoir un éventuel ajustement du règlement des aides.

### ➤ **Éligibilité**

Sont éligibles les maisons d'édition quel que soit leur statut juridique.

### ➤ **Montants**

La subvention est comprise entre un montant minimal de 2 000 euros et un montant maximal de 50 000 euros. Le taux de concours du CNL au projet soutenu est de 60% au plus.

### ➤ **Dépôt des demandes**

Les demandes sont à déposer sur le portail numérique des demandes d'aides du CNL **jusqu'au 23 septembre 2021**.

*En savoir plus : cliquez [ici](#)*

## II. Deux aides pour les services numériques et pour les publications numériques

Le CNL a souhaité revoir l'ensemble de son dispositif de soutien en donnant la possibilité au numérique de se mettre pleinement au service du livre qu'il soit numérique ou papier.

### **Aide aux services numériques**

La subvention aux services numériques a pour objet d'accompagner la filière du livre afin de développer des projets de services numériques structurants et interprofessionnels dans les domaines :

- de la production éditoriale, de la structuration des contenus de livres numériques (formats numériques, standards, DRM, accessibilité, métadonnées, DATA, IA, distribution numérique, etc.) ;
- de la diffusion, de la valorisation et de l'observation des œuvres littéraires (sites de vente en ligne de livres, de recommandation, promotion, etc.).

➤ **Éligibilité**

Sont éligibles les maisons d'édition quel que soit leur statut juridique.

➤ **Montants**

Le montant de la subvention est 10 000 euros minimum. Le taux de concours du CNL au projet soutenu est de 50% au plus. En cas d'obtention d'une aide provenant d'un autre organisme pour un même projet, le montant de la subvention est ajusté en conséquence.

➤ **Dépôt des demandes**

Les demandes sont à déposer sur le portail numérique des demandes d'aides du CNL **jusqu'au 23 septembre 2021**.

*En savoir plus : cliquez [ici](#)*

**Aide aux publications numériques**

La subvention aux éditeurs pour la publication et la diffusion de livres numériques a pour objet de soutenir les éditeurs souhaitant publier et diffuser un ensemble d'ebooks.

➤ **Éligibilité**

Sont éligibles les maisons d'édition quel que soit leur statut juridique.

➤ **Montants**

La subvention est comprise entre un montant minimal de 2 000 euros et un montant maximal de 50 000 euros. Le taux de concours du CNL au projet soutenu est de 60% au plus.

➤ **Dépôt des demandes**

Les demandes sont à déposer sur le portail numérique des demandes d'aides du CNL **jusqu'au 23 septembre 2021**.

*En savoir plus : cliquez [ici](#)*

**En savoir plus sur les aides du CNL**  
**[www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)**